



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concertation préalable au second projet éolien en mer dans la zone « Centre Manche »

Conférence de presse du 4 janvier 2022



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Intervention de Sophie MOURLON, Directrice de l'énergie

Ministère de la Transition Écologique

L'État s'est engagé à diversifier ses sources d'énergie et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre

Les objectifs de la France pour la transition énergétique fixés par la loi



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030

Neutralité carbone d'ici 2050



En 2030 : 33 % de renouvelable
dans la consommation finale d'énergie

- 40 % pour la production d'électricité
- 38 % pour la consommation finale de chaleur
- 15 % pour consommation finale de carburant
- 10 % pour la consommation de gaz



Réduire la part du nucléaire à 50 %
dans la production
d'électricité d'ici 2035

Sources : Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), Loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Loi énergie-climat (LEC).

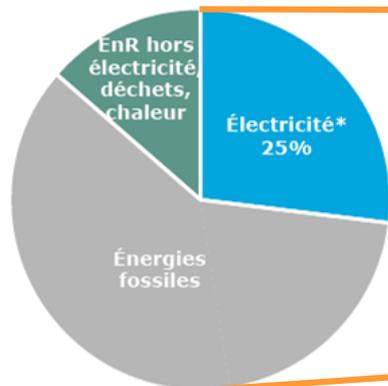
Notre priorité est de décarboner le mix énergétique

Consommation d'énergie finale en France (SNBC)

Aujourd'hui

1600 TWh

d'énergie consommée

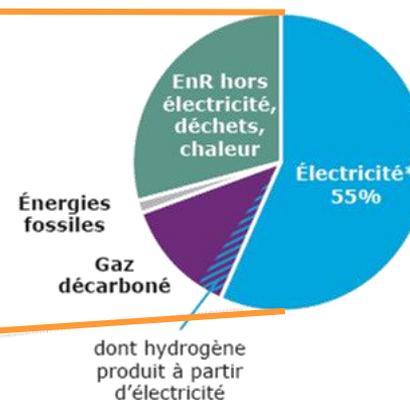


Réduction des consommations énergétiques totales: - 40 %

2050

930 TWh

d'énergie consommée



* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)
Consommation finale d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE : 645 TWh

Sources : RTE, sur la base des chiffres de la Stratégie Nationale Bas Carbone

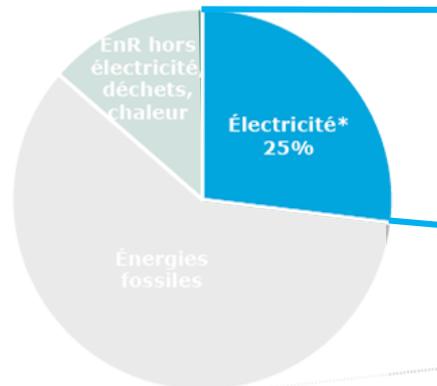
Notre priorité est de décarboner le mix énergétique

Consommation d'électricité en France (SNBC)

Aujourd'hui

475 TWh

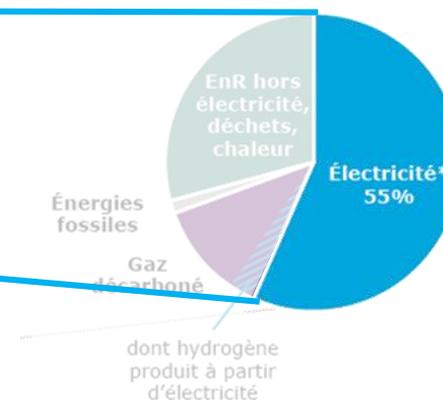
d'électricité



2050

645 TWh

d'électricité



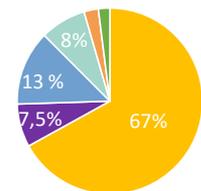
**Augmentation de la
consommation
d'électricité: +35%**

* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)
Consommation finale d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE : 645 TWh

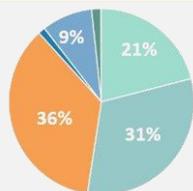
Sources : RTE, sur la base des chiffres de la Stratégie Nationale Bas Carbone

L'accélération incontournable du développement des énergies renouvelables électriques

Parc fin 2020



M0
100% EnR en 2050



Photovoltaïque : 208 GW

Eolien terrestre : 74 GW

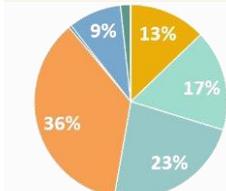
Eolien en mer : 62 GW

Energies marines : 3 GW

Nucléaire existant : 0 GW

Nouveau nucléaire : 0 GW

M1
EnR diffuses sur le territoire



Photovoltaïque : 214 GW

Eolien terrestre : 59 GW

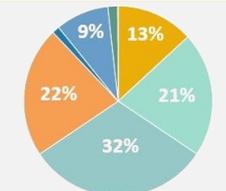
Eolien en mer : 45 GW

Energies marines : 1 GW

Nucléaire existant : 16 GW

Nouveau nucléaire : 0 GW

M23
EnR grands parcs



Photovoltaïque : 125 GW

Eolien terrestre : 72 GW

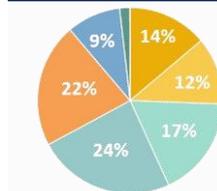
Eolien en mer : 60 GW

Energies marines : 3 GW

Nucléaire existant : 16 GW

Nouveau nucléaire : 0 GW

N1
EnR + programme nouveau nucléaire 1



Photovoltaïque : 118 GW

Eolien terrestre : 58 GW

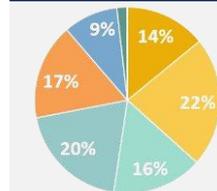
Eolien en mer : 45 GW

Energies marines : 0 GW

Nucléaire existant : 16 GW

Nouveau nucléaire : 13 GW (soit 8 EPR)

N2
EnR + programme nouveau nucléaire 2



Photovoltaïque : 90 GW

Eolien terrestre : 52 GW

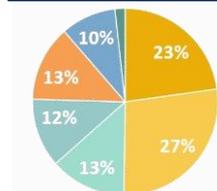
Eolien en mer : 36 GW

Energies marines : 0 GW

Nucléaire existant : 16 GW

Nouveau nucléaire : 23 GW (soit 14 EPR)

N03
50% EnR – nucléaire en 2050



Photovoltaïque : 43 GW

Eolien terrestre : 43 GW

Eolien en mer : 22 GW

Energies marines : 0 GW

Nucléaire existant : 24 GW

Nouveau nucléaire : 27 GW (soit 14 EPR + quelques SMR)

Sources : RTE, SDES pour 2020


 Hydraulique (hors STEP) : ~22 GW

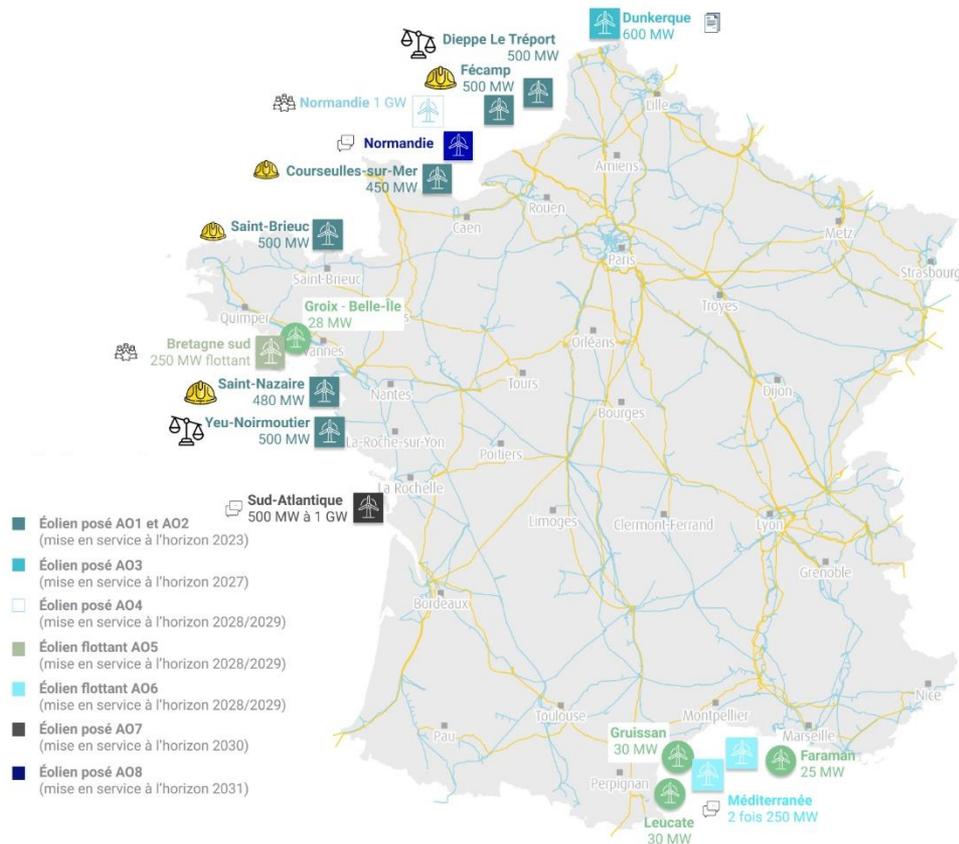

 Bioénergie : ~2 GW


 Thermique : selon résultats simulations


 Flexibilités : selon résultats simulations

Le développement de l'éolien en mer en France

- L'éolien en mer, posé et flottant, fait partie des principales filières à développer pour atteindre l'objectif de 40 % d'électricité d'origine renouvelable en 2030.
- Il offre de nombreux potentiels :
 - son **gisement est important** car le vent est plus fort et plus régulier qu'à terre ;
 - les espaces en mer permettent d'installer un **plus grand nombre d'éoliennes**, de plus grande taille, avec un **impact paysager plus limité qu'à terre**.



Les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 pour l'éolien en mer

Date d'attribution de l'AO	2019	2020	2021	2022	2023	>2024
Eolien flottant			250 MW <i>Bretagne Sud</i> (120 €/MWh)	2 x 250 MW <i>Méditerranée</i> (110 €/MWh)		1 000 MW par an, posé et/ou flottant, selon les prix et le gisement, avec des tarifs cibles convergeant vers les prix de marché sur le posé
Eolien posé	600 MW <i>Dunkerque</i> (45 €/MWh)	1 000 MW <i>Manche Est</i> <i>Mer du Nord</i> (60 €/MWh)*	500 – 1 000 MW <i>Sud-Atlantique**</i> (60 €/MWh)		1 000 MW (50 €/MWh)	

* Pour ce projet, la date de 2020 est la date de lancement de la procédure de mise en concurrence.

** Dans ce cadre, un projet éolien en mer au large d'Oléron pourrait être attribué.

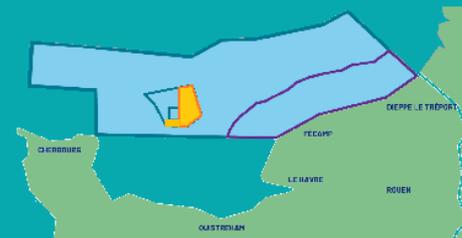
Les dates indiquées sont les dates auxquelles un lauréat sera sélectionné, en fin de procédure de dialogue concurrentiel ; les prix indiqués sont les prix cibles des appels d'offres sur la base desquels seront fixés les prix plafonds des appels d'offres. Les projets attribués à partir de 2024 portent notamment sur des extensions des parcs éoliens en mer précédents, avec un raccordement mutualisé.

Tableau 7 : Calendrier des appels d'offres pour l'éolien en mer

Caractéristiques du projet



Un parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à environ
1,5 Gigawatt
dont la production sur un an sera l'équivalent de la
consommation annuelle d'un million de foyers



Une surface occupée d'environ
220 à 250 km²
au sein de la zone « Centre Manche »

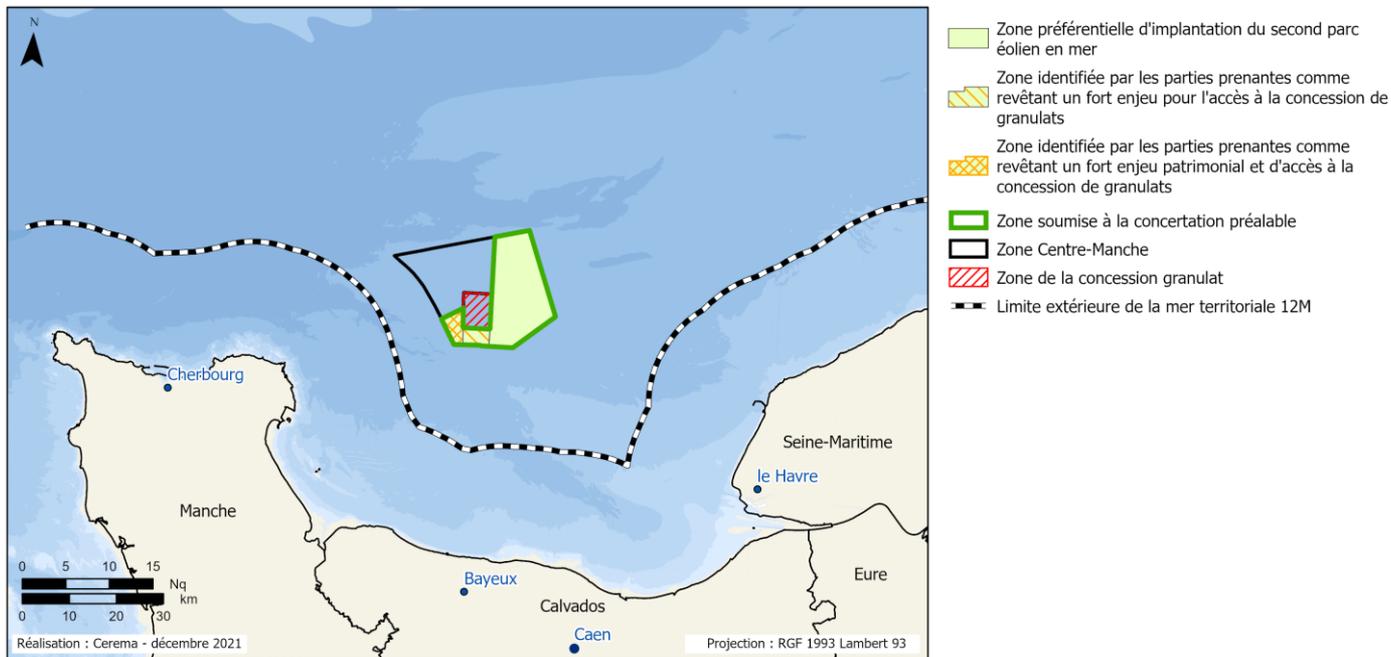


Mise en service du parc à horizon
2031
Après environ 4 à 5 années de chantier



Un coût estimé de
4 à 5 milliards €
Comprenant investissement, fonctionnement et
démantèlement pour le parc et son raccordement

Champ de la concertation – zone d’implantation



- La possibilité et les conditions d’installation d’un nouveau projet dans la zone « Centre Manche »
- Les modalités de raccordement de ce nouveau parc



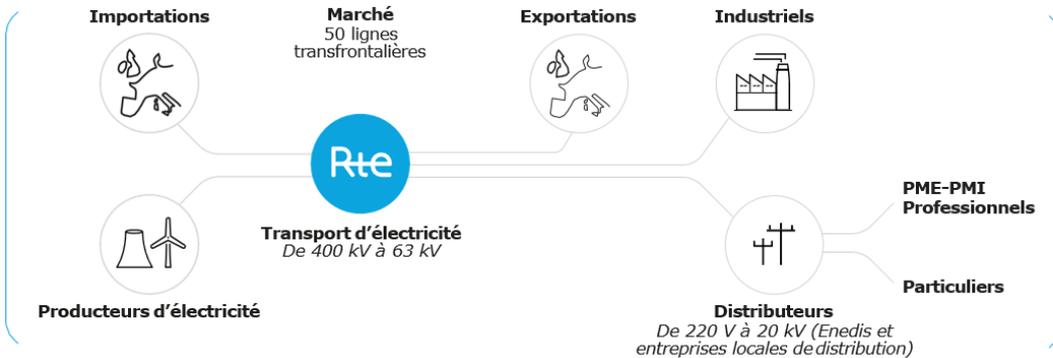
GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

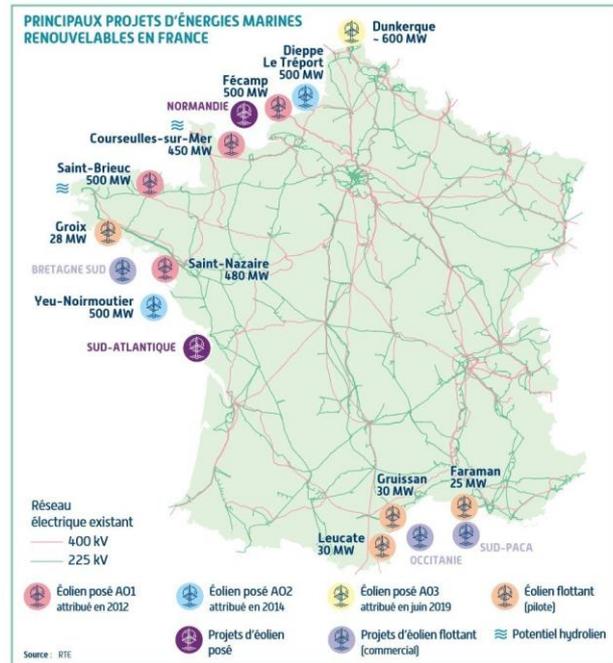
Intervention de Nathalie Lemaître, Déléguée Régionale

Île-de-France Normandie chez Rte

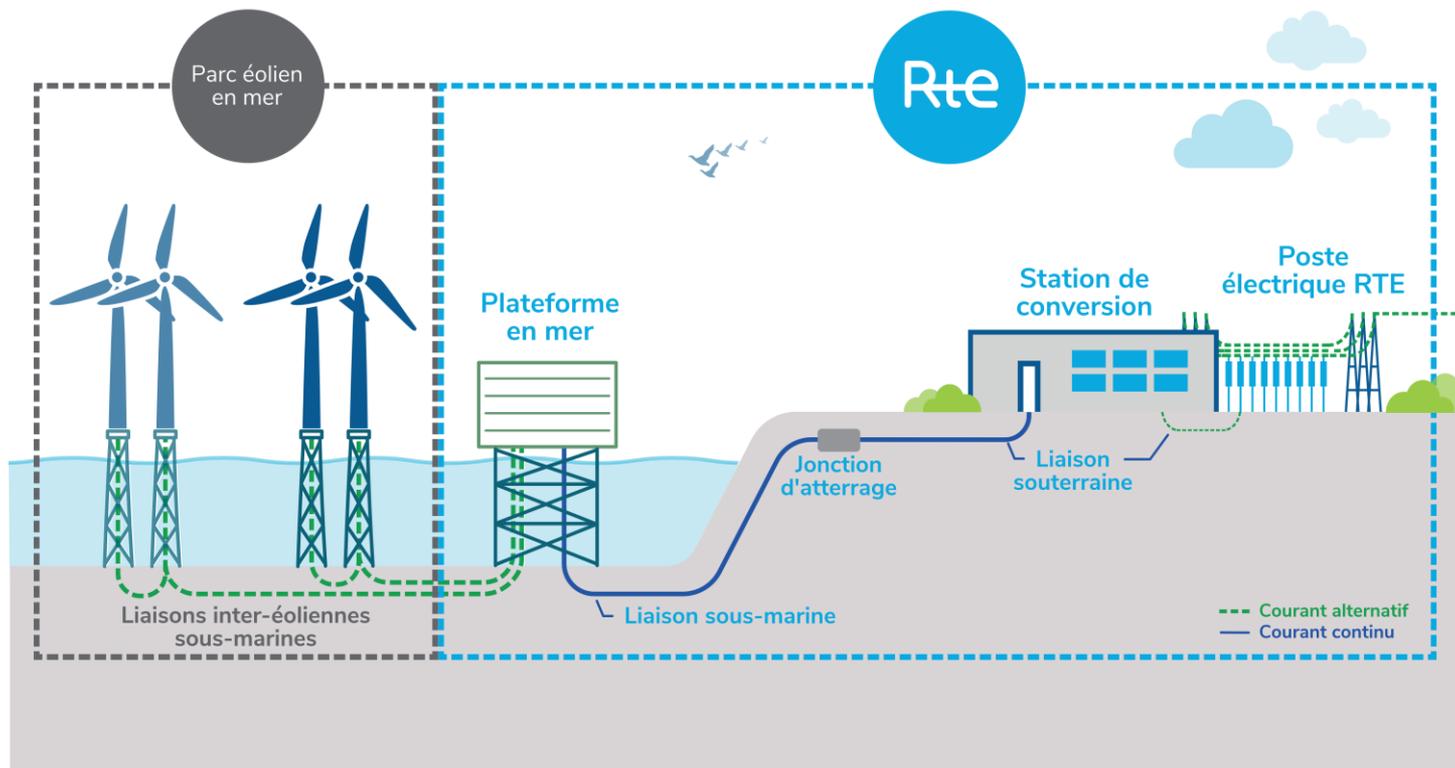
RTE, Gestionnaire du réseau de transport d'électricité



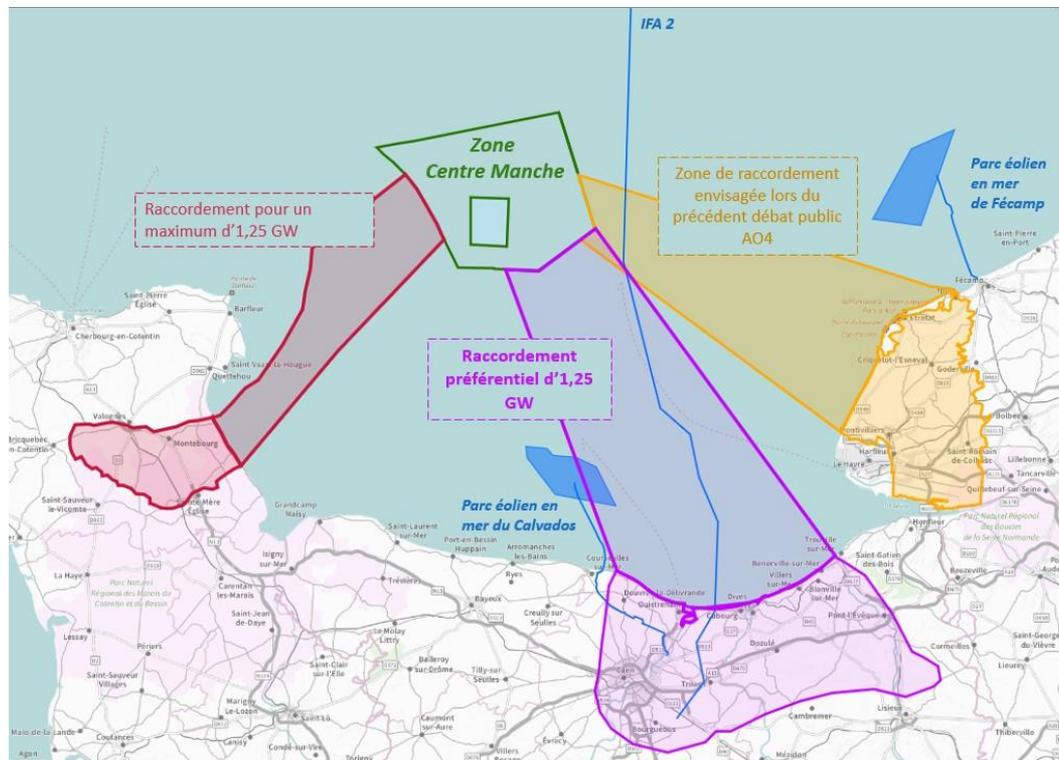
Régulateur
Commission de régulation de l'énergie



Les ouvrages



Les attentes de RTE pour la concertation préalable





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

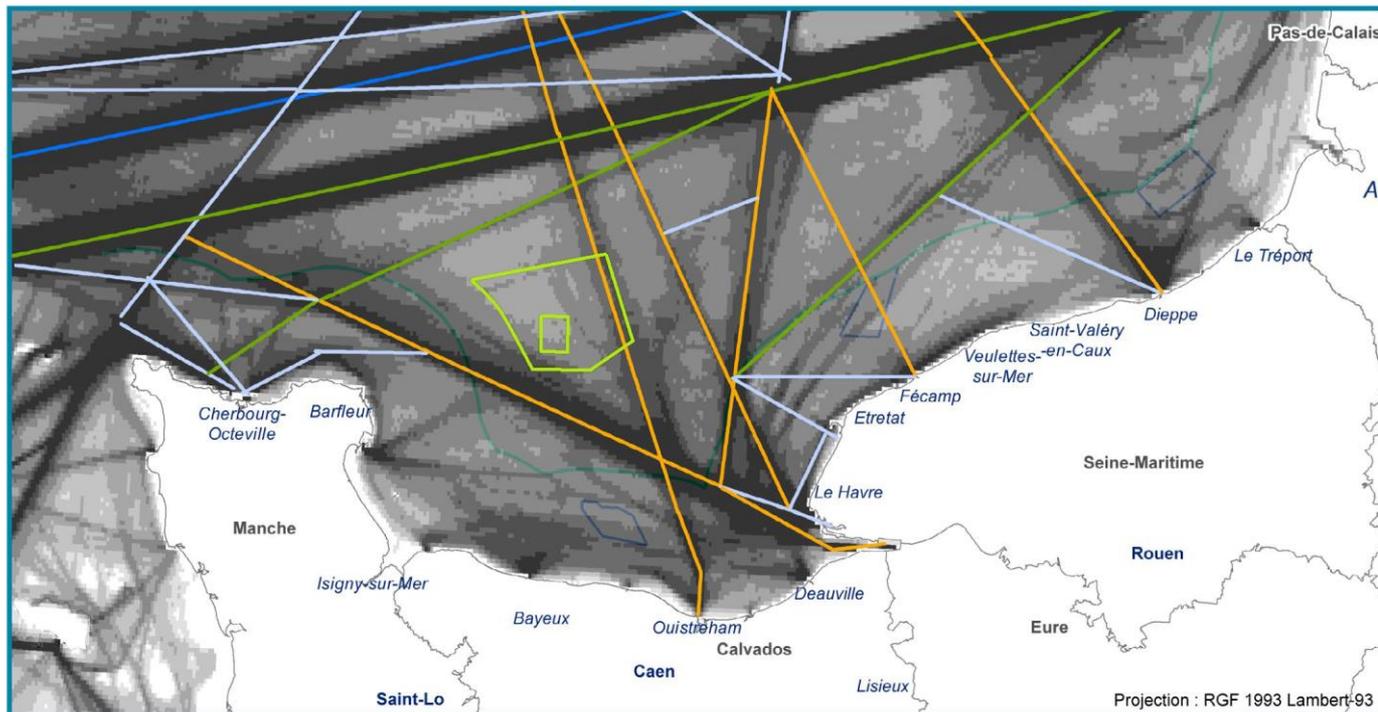
Intervention du vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux

Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord

La Zone Centre Manche

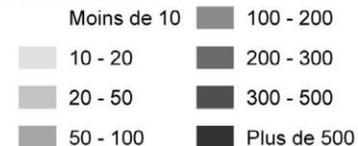


La Zone Centre Manche au sein du contexte particulier du trafic maritime



- Zone centre Manche
- Eolien posé: site attribué
- Limite extérieure de la mer territoriale (12M)

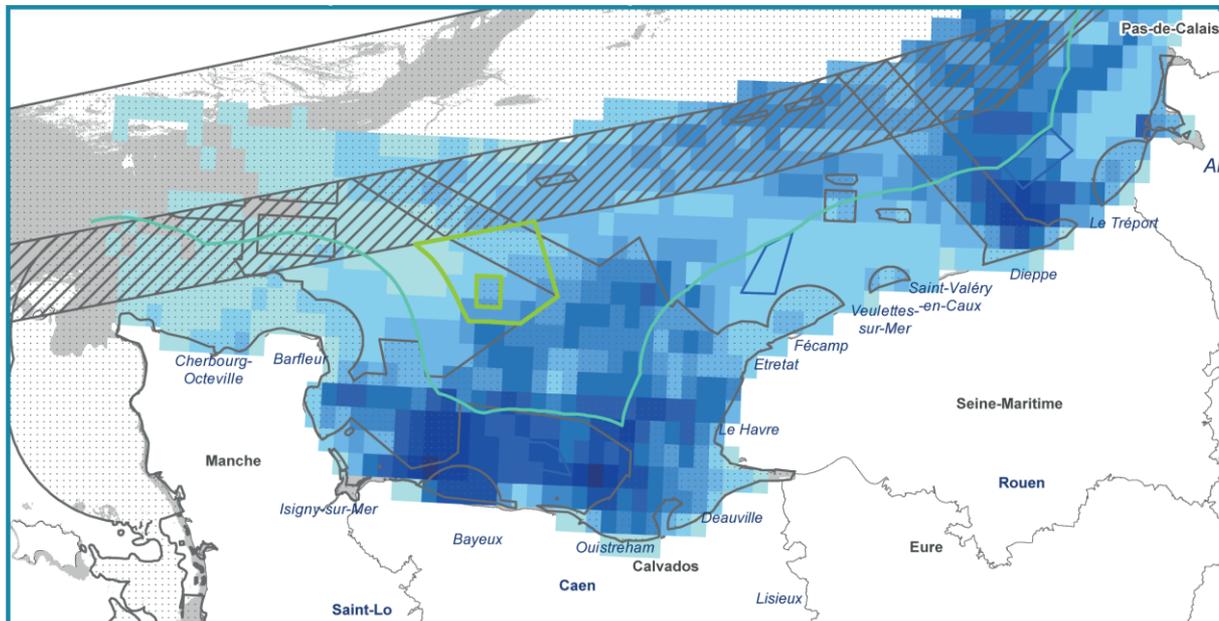
Nombre estimé de navires toutes catégories sur l'année 2018



- Route montante
- Route descendante
- Route montante et descendante
- Autre route secondaire

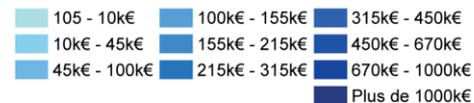
Projection : RGF 1993 Lambert-93

La Zone Centre Manche retenue au regard de l'enjeu pêche



-  Zone centre Manche
-  Eolien posé: site attribué
-  Limite extérieure de la mer territoriale (12M)

Moyenne de la valeur en euros sur la période 2016 - 2018



-  Zone de sécurité maritime - 10 milles nautiques de la voie de navigation au niveau de la macro-zone
-  Zone d'exclusion réglementaire
-  Zone d'exclusion technique

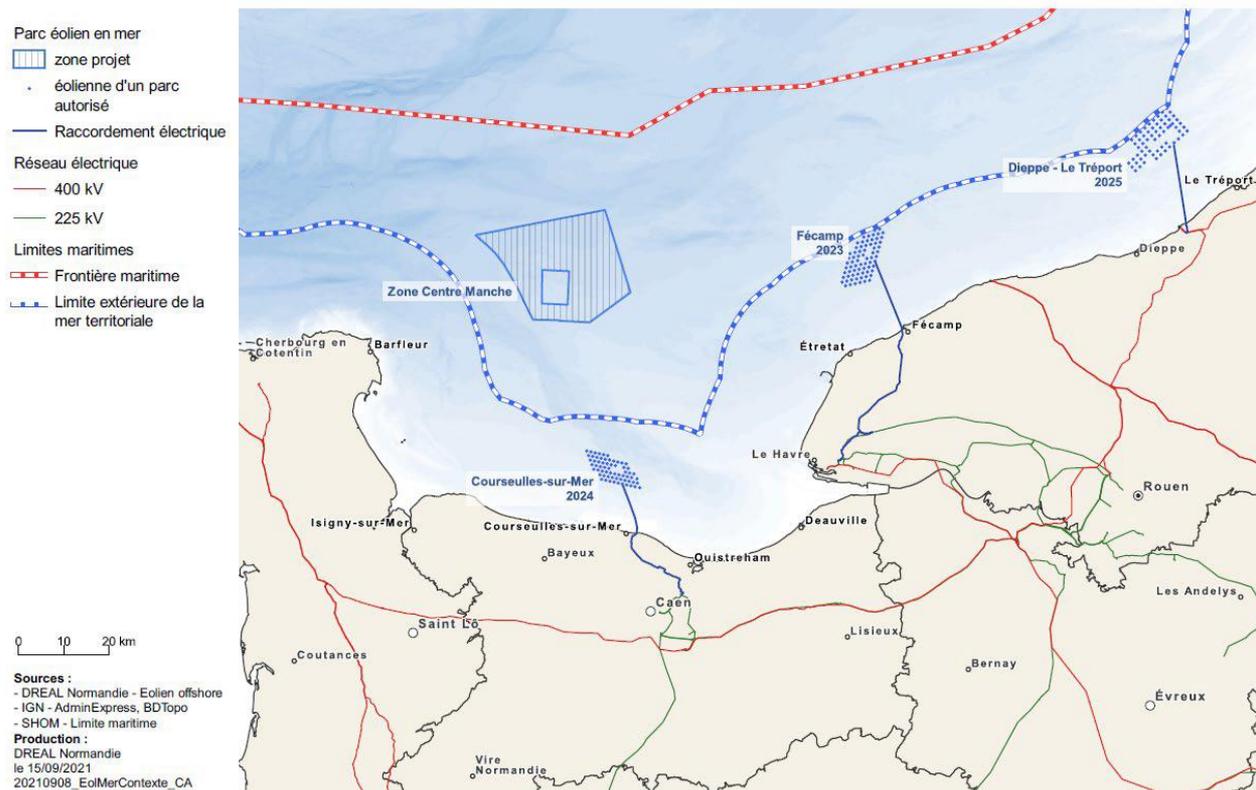


GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Intervention de Pierre André Durand, Préfet de la région Normandie et de la Seine- Maritime

La Zone Centre Manche



Usine de fabrication de pales LM Wind Power- Cherbourg-en-Cotentin



© Manche Drone
Production



Construction de l'usine de fabrication d'éoliennes Siemens-Gamesa au Havre



Modalités de concertation

Réunions publiques



Un colloque environnement le 29 avril 2022 à Cherbourg

Des ateliers de travail avec des étudiants de Caen et de Rouen, sur l'environnement et le dimensionnement d'une installation, la conduite d'un projet éolien, le mix énergétique, la procédure d'appel d'offres

Des fresques du climat à l'initiative des collectivités

Une visite de chantier d'atterrage du raccordement d'un parc éolien en mer le 23 février 2022 à Bernières-sur-mer

Une dizaine de débats mobiles lors de marchés ou événements locaux (Cherbourg, Barfleur, Saint Vaast la Hogue, Valogne, Langrune sur Mer, Ouistreham, Caen, Le Havre, Cabourg, Trouville-Deauville...)

Atelier en visioconférence le 11 mai 2022 sur la contribution de la concertation au cahier des charges de l'appel d'offres

Toutes les informations sur : www.eoliennesenmer.fr



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Questions ?

Toutes les informations sur :
www.eoliennesenmer.fr



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexes

Possibilités pour le public de donner son avis

- 10 Réunions publiques et des événements divers
- Affichage légal dans les 325 communes du périmètre de concertation
- Envoi d'un kit de concertation (1 Dossier de concertation + 10 synthèse + 50 dépliants) aux communes du périmètre et aux personnes intéressées (CR, CD, EPCI, communes, chambres consulaires, syndicats professionnels, ...)
- Envoi postal d'un dépliant aux habitants des communes du Val de Saire et aux communes susceptibles d'accueillir l'atterrissage des raccordements (68 000 habitants)
- Un site internet : <https://www.eoliennesenmer.fr/>
- Presse : annonces légales + conférence de presse + communiqué de presse
- Réseaux sociaux : compte projet ouvert sur FB, Twitter, Instagram et LinkedIn
- A la rencontre des citoyens : 10 étapes sur des marchés ou en centre-ville + tractage en amont des réunions publiques
- A la rencontre des étudiants : 4 interventions auprès des étudiants
- Organisation de Fresques du Climat

Calendrier du projet

2022

- > Compte-rendu des garants de la concertation et bilan de la CNDP
- > Décision de la ministre en charge de l'énergie sur le projet
- > Désignation par la CNDP d'un garant chargé de veiller à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorisations

2024 > 2026

- > Étude d'impact par le lauréat et RTE
- > Dépôt des demandes d'autorisation et instruction

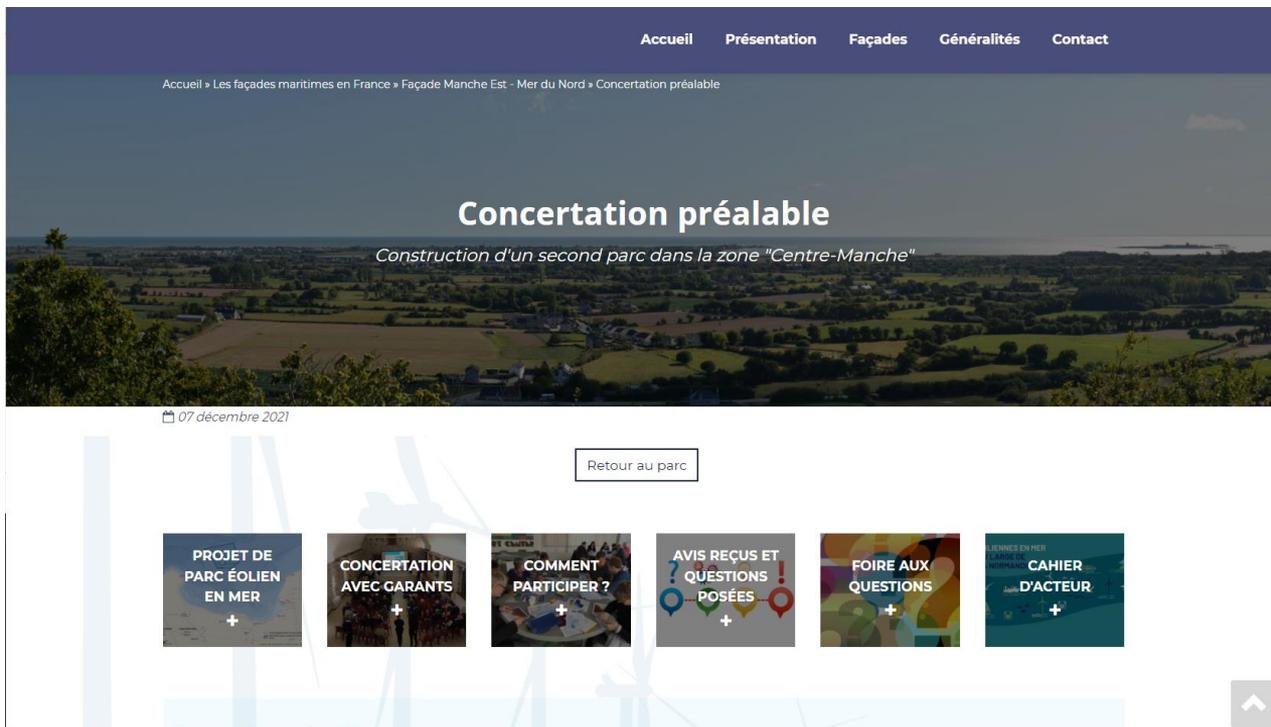
2022 > 2023

- > Lancement de la procédure de dialogue concurrentiel par l'État
- > Études techniques et environnementales par l'État et RTE sur la zone de projet d'1 GW et son raccordement
- > Concertation Fontaine pour les ouvrages RTE
- > Choix du lauréat par le Ministre en charge de l'énergie

2026 > 2031

- > Obtention des autorisations
- > Décision d'investissement
- > Contractualisation avec les différents partenaires et sous-traitants
- > Construction du parc et de son raccordement
- > Mise en service

www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2



Accueil Présentation Façades Généralités Contact

Accueil » Les façades maritimes en France » Façade Manche Est - Mer du Nord » Concertation préalable

Concertation préalable

Construction d'un second parc dans la zone "Centre-Manche"

07 décembre 2021

[Retour au parc](#)

- [PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER](#)
- [CONCERTATION AVEC GARANTS](#)
- [COMMENT PARTICIPER ?](#)
- [AVIS REÇUS ET QUESTIONS POSÉES](#)
- [FOIRE AUX QUESTIONS](#)
- [LENNES EN MER CAHIER D'ACTEUR](#)

↑

Le besoin d'une meilleure connaissance environnementale

L'enjeu de préservation de la biodiversité se traduit à chaque étape du processus décisionnel.

L'Etat a lancé des études de long terme en vue des projets éoliens en mer .

Groupe de travail « Ecume » sur les effets cumulés des parcs éoliens en mer.

Annonce du Premier Ministre sur un Observatoire éolien en mer



Etapes de la procédure d'autorisation

Document stratégique de façade

E

Débat public

E

Etat actuel de l'environnement

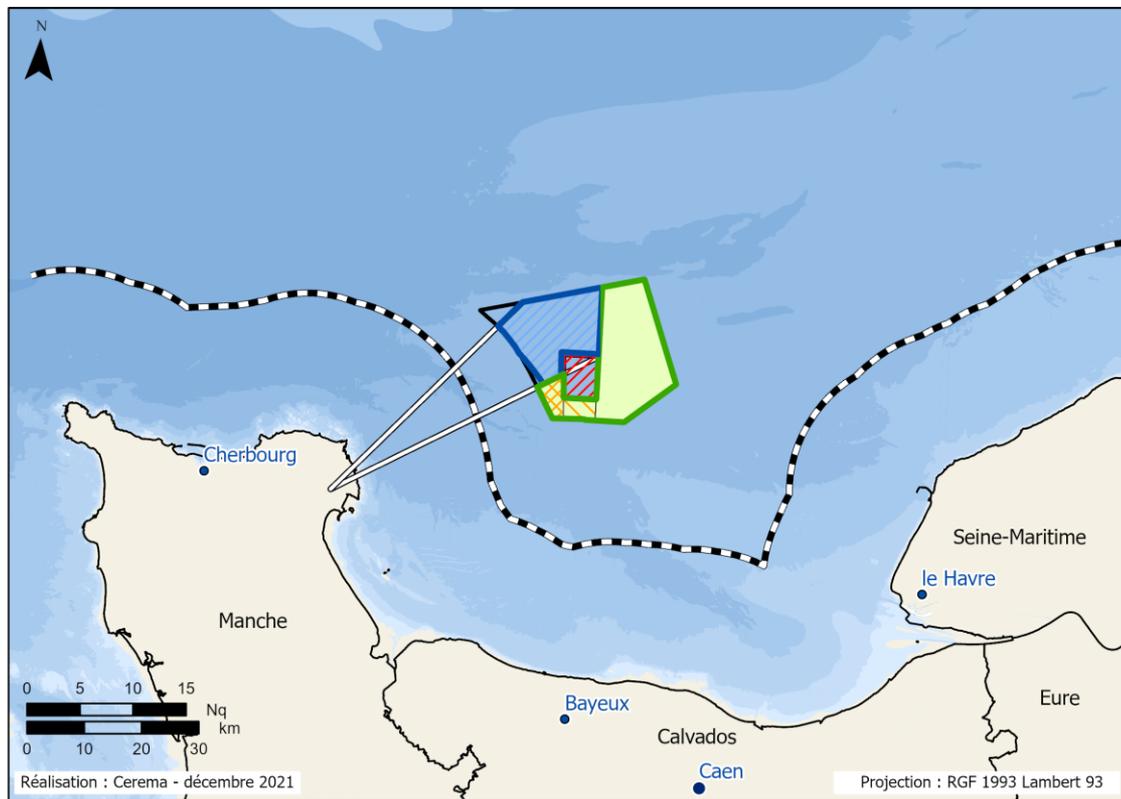
Etude d'impact

ERC

Autorisation préfectorale

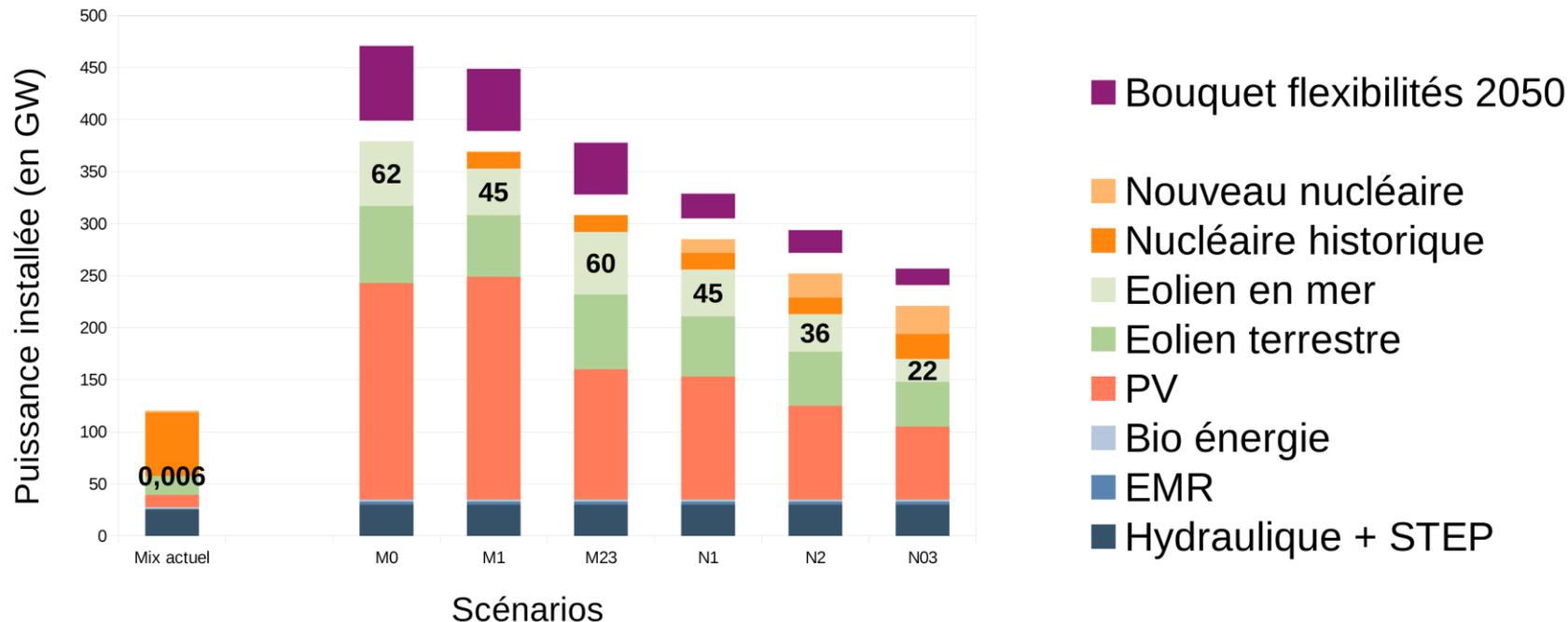
ERC

Aménagement de la zone Centre Manche



-  Zone préférentielle d'implantation du second parc éolien en mer
-  Zone identifiée par les parties prenantes comme revêtant un fort enjeu pour l'accès à la concession de granulats
-  Zone identifiée par les parties prenantes comme revêtant un fort enjeu patrimonial et d'accès à la concession de granulats
-  Zone soumise à la concertation préalable
-  Zone d'implantation du premier parc éolien en mer
-  Zone Centre-Manche
-  Zone de la concession granulat
-  Axe depuis la Pernelle pour limiter l'étalement sur l'horizon
-  Limite extérieure de la mer territoriale 12M

L'accélération incontournable du développement des énergie renouvelable



D'ici 2050, il est attendu une puissance d'éolien en mer installé entre 22 et 62 GW, selon les scénarios construits par RTE.

Couloirs de raccordement pour le projet

